

COMMUNIQUE DE PRESSE



Lancement de l'appel à manifestations d'intérêt « ANRU + » : Plus d'innovation et plus d'investissement dans les quartiers

A travers le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), l'ANRU accompagne la restructuration de 200 quartiers prioritaires de la politique de la ville dits d'intérêt national.

Parmi eux, 20 territoires lauréats du Programme d'investissements d'avenir (PIA) « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain » bénéficient, pour la mise en œuvre d'actions innovantes intégrées aux projets de renouvellement urbain, de subventions du PIA (au total 71 millions d'euros).

Pour favoriser la structuration des partenariats autour de l'innovation dans les territoires en renouvellement urbain, **une journée de rencontres entre les collectivités, leurs partenaires et les pourvoyeurs de l'innovation urbaine et sociale ou de la ville durable s'est tenue le 14 mars 2017.**

Un réel succès, puisque plus de 300 participants ont répondu favorablement à l'invitation de l'ANRU. Une soixantaine de start-ups, grands groupes, structures de l'économie sociale et solidaire, associations ou laboratoires de recherche se sont mobilisés pour présenter initiatives et solutions innovantes.

Pour amplifier cette dynamique, Patrick Kanner, Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, et Thierry Francq, Commissaire Général-adjoint à l'Investissement, ont confirmé à cette occasion la **mobilisation de 50 millions d'euros complémentaires au titre du PIA « Territoires d'innovation » pour développer l'innovation urbaine et sociale dans de nouveaux quartiers qui seront sélectionnés en 2017 dans le cadre de l'appel à manifestations d'intérêt « ANRU+ ».**

« ANRU + », dispositif d'accompagnement au carrefour du NPNRU et des PIA 2 et 3 mis en place par l'ANRU en 2017, permet de soutenir le déploiement de l'innovation et des pratiques d'excellence dans les quartiers.

« ANRU + » mobilise des moyens issus du NPNRU et du PIA, en subvention et en fonds propres, pour répondre à la volonté d'une articulation plus étroite des projets soutenus au titre de ces différents programmes, afin de renforcer leurs effets en termes d'innovation.

Selon Nicolas Grivel, Directeur général de l'ANRU, « la conclusion à partir de 2017 des premières conventions opérationnelles pour le renouvellement urbain offre des opportunités majeures sur les leviers que constituent l'innovation et les investissements publics-privés. « ANRU+ » constitue à ce titre un dispositif d'accompagnement et de soutien global à la transformation urbaine et sociale des quartiers ».

Plus d'informations : www.anru.fr/anru+
Contact : Anru+@anru.fr

A propos du Commissariat Général à l'Investissement

Un Commissariat en charge du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA)

Le pilotage du PIA a été confié à un commissaire général à l'investissement (CGI), dont la mission première est «de veiller à la cohérence de la politique d'investissement de l'Etat ». Le CGI pilote ainsi l'action des opérateurs du programme, chargée de sa mise en œuvre opérationnelle en lien étroit avec les ministères concernés. Le CGI assure de plus une mission d'évaluation des investissements publics, notamment via la tenue d'un inventaire permanent des grands projets d'investissements publics et l'organisation de contre-expertises indépendantes. Il coordonne enfin le déploiement du « Plan Juncker » en France.

Une enveloppe globale de 57 milliards d'euros

En septembre 2015, lors d'une visite sur le campus de l'université Paris-Saclay (Essonne), le président de la République a annoncé un troisième programme d'investissements d'avenir (PIA 3) doté de 10 milliards d'euros. Le Parlement a été saisi en 2016 pour une mise en œuvre dès 2017 afin d'éviter toute rupture entre les précédents programmes et le nouveau.

A propos de l'ANRU

L'ANRU met en œuvre des projets de renouvellement urbain afin de transformer les conditions de vie de 5 millions d'habitants. A travers le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU), le Programme « Quartiers Anciens » (PNRQAD), et le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), l'ANRU intervient notamment sur les logements, les espaces publics, les équipements scolaires, les crèches, les commerces, l'activité économique.

L'ANRU est également opérateur de Programmes d'investissements d'avenir (PIA), avec une enveloppe d'1 milliard d'euros, pour la mise en œuvre de projets destinés à la jeunesse, à la ville et aux territoires durables ainsi qu'au co-investissement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Chiffres clés

- *Dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU / 2015-2025), 5 milliards d'euros d'équivalent-subventions principalement financés par Action Logement pour 200 quartiers d'intérêt national concernant plus de 2 millions d'habitants*
- *Dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain » (2014-2024), 71 millions d'euros de subvention pour 20 quartiers d'intérêt national – 200 millions d'euros de fonds propres pour co-investir dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.*
- *Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir « Territoires d'innovation » (2016-2026), 50 millions d'euros complémentaires pour une quinzaine de quartiers d'intérêt national.*

Contacts Presse

ANRU

Elizabeth Broge – Laurence Quercy
ebroge@anru.fr – lquercy@anru.fr
01 53 63 55 05 – 06 78 74 93 46

CGI

Fabrice Hermel
fabrice.hermel@pm.gouv.fr